

RECTIFICATIFS**Rectificatif à l'autorisation des aides d'État dans le cadre des dispositions des articles 107 et 108 du TFUE — Cas à l'égard desquels la Commission ne soulève pas d'objection**

(«Journal officiel de l'Union européenne» C 113 du 20 avril 2013)

(2013/C 122/19)

Page 4, aide d'État SA.34357 (12/NN):

au lieu de: «Intensité Mesure ne constituant pas une aide»

lire: «Intensité —».
